

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE TRAVAUX : INSTALLATION DE CONTENEURS SEMI ENTERRES (CSE)

Séance du 22 juillet 2024
Dûment convoqué le 16 juillet 2024

En l'an 2024, le lundi 22 juillet 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (19) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (10) : A. BOUSQUET, F. DESCLAUX, M. GARCIA, A. HUG, P.-L. LE TOAN-BARES, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, P. RIU, G. VICENS.

Pouvoirs (7) : M. BLANC (à F. MARTIN), P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J.-L. DEMELIN), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à M. POUDADE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET).

Secrétaire de séance : Henri BAUDET
Acte n° : CCPC-2024204-11

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

Marché public / Consultation Accord-cadre passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Le marché de travaux est non alloti.

Montant estimatif minimum 140 000€HT/maximum 260 000 € HT

Le délai d'exécution est de 36 mois

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 17.05.2024

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 27.06.2024 à 12h et 3 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère prix : 45%

- Critère valeur technique : 55%

Propositions pour répondre aux exigences techniques 25%

Proposition pour répondre aux contraintes de planning 25%

Développement durable 5%

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240722-CCPC-2024204-11-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2024

	Candidats		
	ARENY	Cantal Capcir TP	GUINTOLI
Prix total du BPU	377 389.00€ HT	392 791.30 € HT	514 885.00 € HT
1. VALEUR TECHNIQUE Note sur 55	45.50	27.50	37.00
2. PRIX Note sur 45	45.00	43.24	32.98
TOTAL / 100	90.50	70.74	69.98
Classement MAPA	1	2	3

VU l'avis de la commission MAPA du mercredi 17 juillet 2024 proposant de retenir l'entreprises suivante ARENY ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'attribuer, en conséquence, le marché à l'entreprises suivantes :

ARENY pour un montant minimum de 140 000€ HT et un montant maximum de 260 000€ HT pour une durée de 36mois ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240722-CCPC-2024204-11-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

